



## Les Trophées 2016 sont lancés sur le thème *Des paysages et des hommes*

Pour la 3<sup>e</sup> année consécutive, le Parc national a lancé, le mercredi 2 mars, un appel à projets écocitoyens, innovants, qui renforcent le lien homme-nature, sont porteurs des valeurs du programme *L'homme et la biosphère* et concernent le territoire du Parc national. Les projets porteront en 2016 sur le thème *Des paysages et des hommes*.

Les Trophées sont destinés à aider des personnes physiques ou morales à mener et/ou finaliser un projet. Particuliers, jeunes citoyens, établissements scolaires, associations, entreprises, collectivités peuvent y participer et gagner 1 000 euros.

Les projets doivent s'inscrire dans l'une des déclinaisons suivantes du thème des paysages et des hommes :

1. **Le projet de plantation** : créer ou recréer un paysage rural (verger, haies...), réussir l'intégration paysagère de bâtiments, améliorer l'aspect visuel d'une cour d'école, d'une place de village... par des plantations d'essences locales.
2. **L'aménagement d'espaces récréatifs à usage collectif** en milieu naturel ou urbain - bord de rivière, parc, sentier, jardins : une démarche participative de création pour le bien-être et le plaisir des yeux de tous.
3. **La restauration du patrimoine paysager local** : la restauration d'éléments de patrimoine paysager cévenol ou caussenard (rucher-tronc, petit bâti vernaculaire...) ; la restauration de milieux naturels au service de la qualité paysagère et de la biodiversité.
4. **La prise en compte de la qualité paysagère par les entreprises** : méthodes et démarches innovantes.
5. **La création d'outils d'interprétation ou éducatifs** innovants pour lire et partager le paysage (tables de lecture, outils numériques...)

C'est en tant que réserve de biosphère que le Parc national organise les Trophées. Il s'agit en effet d'une initiative du réseau des réserves de biosphère de France. Un événement national au siège de l'Unesco à Paris clôturera l'édition 2016 fin septembre.

Les projets seront examinés par un jury désigné par l'établissement public du Parc, en fonction de critères propres à la démarche "L'homme et la biosphère" qui fonde les réserves de biosphère, notamment le renforcement du lien homme-nature.

Contact presse : Catherine Dubois  
Tél : +33 (0)4 66 49 53 48 – Mob : 06 99 76 20 20  
[catherine.dubois@cevennes-parcnational.fr](mailto:catherine.dubois@cevennes-parcnational.fr)

Parc national des Cévennes  
6 bis, place du Palais – 48400 Florac



Le règlement des Trophées, la grille d'analyse des projets, et le formulaire de candidature sont téléchargeables sur le site [www.cevennes-parcnational.fr](http://www.cevennes-parcnational.fr), rubrique *Accompagner le développement durable / Les Trophées / Les Trophées 2016*.

La date limite de dépôt ou d'envoi des dossiers au siège du Parc national à Florac est fixée au **vendredi 17 juin 2016 à minuit**.

Contact : [catherine.dubois@cevennes-parcnational.fr](mailto:catherine.dubois@cevennes-parcnational.fr) - 04 66 49 53 48

Créé en 1970, le Parc national des Cévennes, seul parc national français habité de moyenne montagne, se compose d'un cœur protégé de 935 km<sup>2</sup> et d'une aire d'adhésion de près de 1 750 km<sup>2</sup>, répartis sur 127 communes en Lozère, dans le Gard et aux confins de l'Ardèche. Il possède un patrimoine naturel, culturel et paysager remarquable qui lui a valu en 1985, un classement en Réserve de biosphère et en 2011, son inscription au Patrimoine mondial de l'humanité.